méditerranée

PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES

P.E.R

COMMUNE DE PEILLON

CARTE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN EN DYNAMIQUE ET ALEA

1 / 5 000

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'Ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel

Bernard MARTIN

GS.T 87 615

LEGENDE

NIVEAU DU RISQUE

Risque nul à faible

Risque mal connu - Incertitude

Risque moyen

Risque important

Risque élevé ou très élevé

I Mouvements de forte intensité
II Mouvements de faible intensité

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARE ANCIEN	ACTUEL		POTENTIEL
		Glissement	1
		Glissement banc sur banc	1b
		Glissement de versant	2
		Effondrement	3
		Eboulement en masse	4
		Chute de blocs	5
		Chute de pierres	5
		Eboulement banc sur banc	5
		Eboulement de versant	6
		Ravinement	7
		Coulée	8

Mouvements à faible intensité

	Affaissement	1
	Fluage	2
	Reptation	3
	Ravinement léger	4

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes : Glissements - Mouvements.
Dans la zone exposée on reporte la lettre - a cela du phénomène et l'indice du risque (ex : risque en GR 3 risque moyen de réception d'un glissement).

Couloir de chute de blocs

Lave torrentielle

REMARQUES

1 : Il faut souligner que la gradation entre risque nul connu, risque nul à faible, risque moyen, risque important n'est pas toujours aussi nette que le suggère la présentation ci-dessus. Il est parfois difficile de classer cette zone ou position entre le risque nul ou faible et le risque moyen mais semble la moins mauvaise possible. Il ne nous semble pas pouvoir en aller autrement en risque très élevé.

2 : est possible dans une zone d'exprimer un risque de faible intensité et de niveau plus élevé superposé à un risque de forte intensité de niveau moins élevé. La représentation inverse ne peut se produire puisque le risque de forte intensité prédomine.

Ex. : Un risque élevé (I3 : rupture) de faible intensité peut se superposer à un risque de forte intensité (I2 glissement).

I2 I3

QUALIFICATION DE L'ALEA

M Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

GA Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coût seront en conséquence élevés.

I Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa.
L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants.
Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

NE Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.